



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 AVRIL 2016

Délibération N°2016/025

Date de convocation : 21 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille seize, le 04 avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes d'ELINCOURT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillets

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (55 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Bernard POULAIN

Martine THUILLEZ

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Gilberte SZOPA (S)

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal COQUELLE

Didier BLEUSE

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Axelle DOERLER

Jean-Félix MACAREZ

Virginie LE BERRIGAUD

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Brigitte PRUVOT

Sandrine TRIOUX

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Jean – Louis CAUDRELIER

Annie DORLOT

Isabelle PIERARD

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Gérard LENOBLE

Thierry WALEMME (S)

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Patrice BONIFACE

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE

Membre(s) Excusé(s) (0) :

Membre(s) Absent(s) (10) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO LOPEZ, Vincent WAXIN, Brigitte ROLAND BEC, Mélanie DISDIER, Alain RIQUET, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, , Jean Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX.

Membre(s) ayant donné procuration (10) :

Christian PAYEN à Gérard LENOBLE, Agnès BERANGER à Guy BRICOUT, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Jean – Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Janine TOURRAINE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Francis GOURAUD à Pierre LAUDE.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016/025 - Objet : Cession de terrain à la Commune de Beauvois en Cambrésis

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération du 29 février dernier, la commune de Beauvois en Cambrésis a décidé de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section ZD 316 d'une surface de 945 m2.

Monsieur le Président précise que cette cession se ferait aux mêmes conditions que celles réalisées lors de la vente des parcelles aux riverains de la rue des Frêne et de la rue Faidherbe (délibération communautaire du 16/12/2015) à savoir 3€/m2.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte de cession devant intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 avril 2016 et de la publication
Le 06 avril 2016

Pour expédition conforme
Caudry, le 6 avril 2016

Vu,

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.